



ECONOMIE INTERNATIONALE

EDHEC BBA2

2025-2026

Make an impact

CHAPITRE 2: ANALYSE ÉCONOMIQUE DE LA PROTECTION COMMERCIALE

SECTION 1: LES INSTRUMENTS PROTECTIONNISTES



Make an impact

1-1 LES BARRIÈRES TARIFAIRES

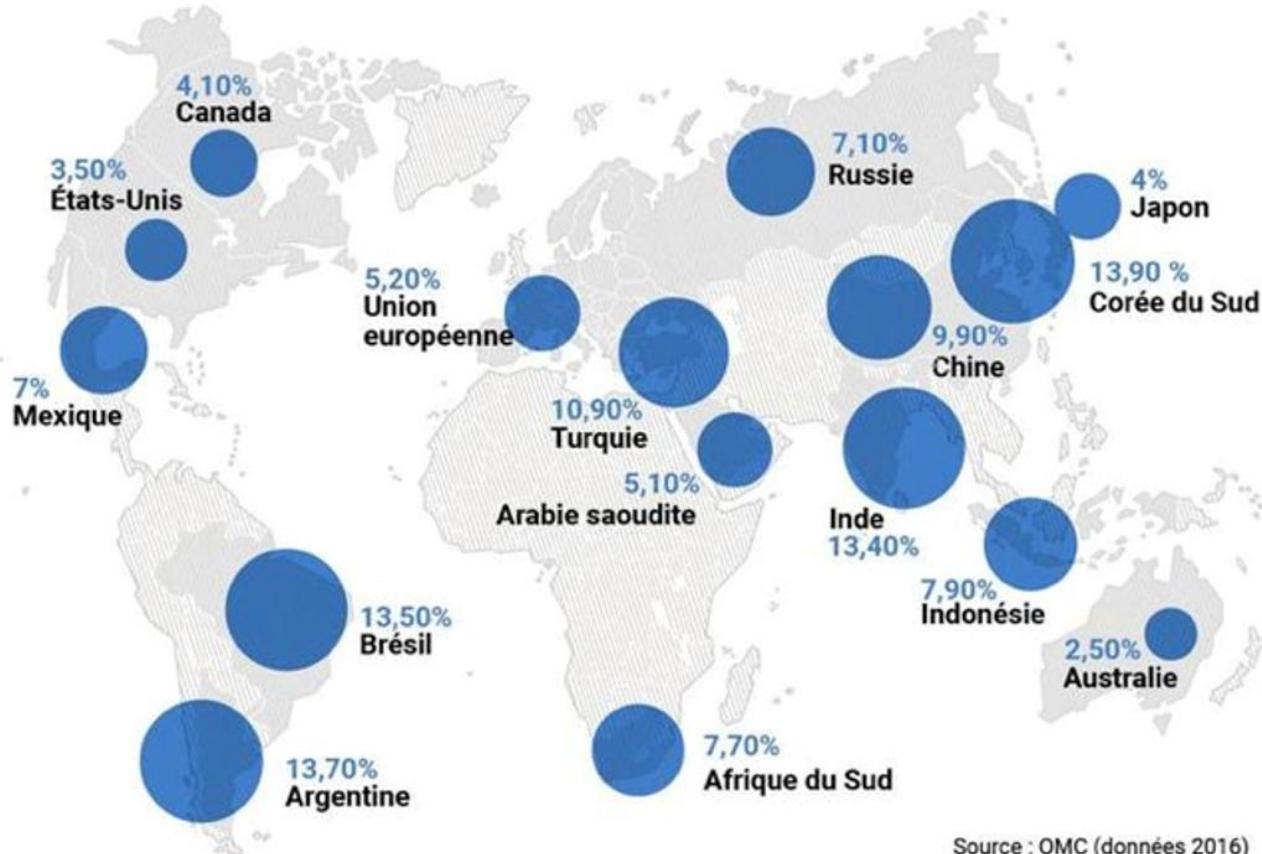
- Les droits de douane **ad valorem** sont l'instrument de restriction de l'échange le plus répandu :
 - un pourcentage de la valeur de la marchandise est prélevé au moment du passage de la frontière.
- Soit :
 - P^* : le prix mondial d'une marchandise
 - t : le taux du prélèvement douanier « ad valorem »
 - P : le prix sur le marché intérieur du bien importé

Nous avons donc : $P = P^* (1 + t)$

1-1 LES BARRIÈRES TARIFAIRES

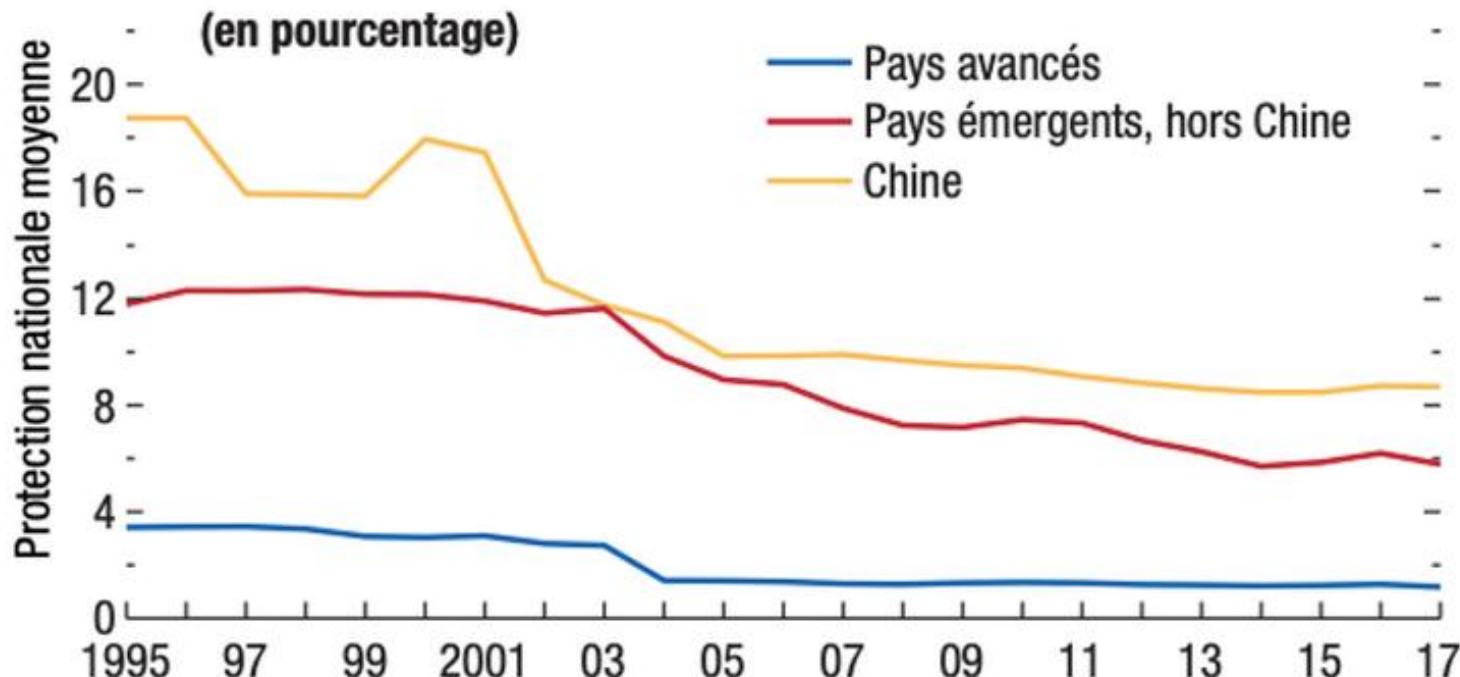
**La Corée du Sud, championne du protectionnisme
parmi les pays du G20**

TAUX DE DROITS DE DOUANE MOYEN APPLIQUÉ (en 2016)



1-1 LES BARRIÈRES TARIFAIRES

Droits de douane moyens par groupes de pays



Note : Les moyennes sont agrégées à partir du niveau du pays-secteur en utilisant des parts de valeur ajoutée constantes (2000) comme pondération

Source : Organisation mondiale du commerce (OMC)

1-1 LES BARRIÈRES TARIFAIRES

- Les droits de douane les plus élevés incident sur les importations des filières agroalimentaire et véhicules (secteurs stratégiques de l'économie française).
- Idem pour le secteur textile, fortement exposé à la concurrence étrangère, pour lequel la France a un désavantage comparatif.

France : droits de douane, en %

	Taux appliqués aux importations	Taux rencontrés par les exportations
ENSEMBLE		
Ensemble	2,1	5,5
FILIERE		
Energétique	0,1	2,2
Agroalimentaire	9,6	18,2
Textile	7,2	8,6
Bois, papiers	1,1	2,6
Chimique	2,4	3,6
Sidérurgique	0,2	2,1
Non ferreux	1,1	2,2
Mécanique	1,3	2,4
Véhicules	5,7	6,8
Électrique	1,4	3,8
Électronique	0,9	1,9



1-2 LES MESURES NON-TARIFAIRES

- Principales barrières non-tarifaires :
 - **Les quotas à l'importation** restreignent la quantité de biens importés
- Autres mesures non-tarifaires :
 - **Mesures administratives**
 - **Politiques d'attribution de marchés publics**
 - **Subventions à l'exportation** par l'Etat (permettent le dumping)
 - **Mesures anti-dumping**

CHAPITRE 2: ANALYSE ÉCONOMIQUE DE LA PROTECTION COMMERCIALE

SECTION 2: LES EFFETS DES BARRIÈRES COMMERCIALES



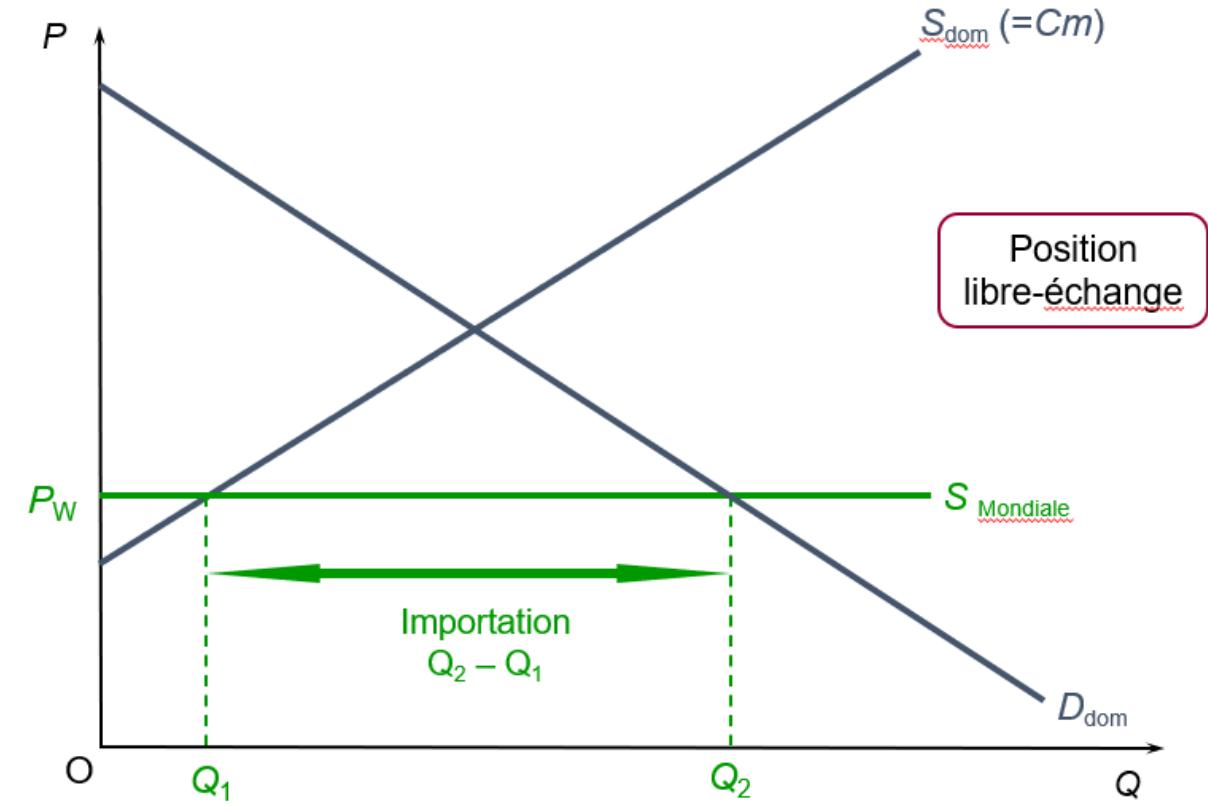
Make an impact

2-1 LES EFFETS DES DROITS DE DOUANE - LE CAS D'UN PETIT PAYS

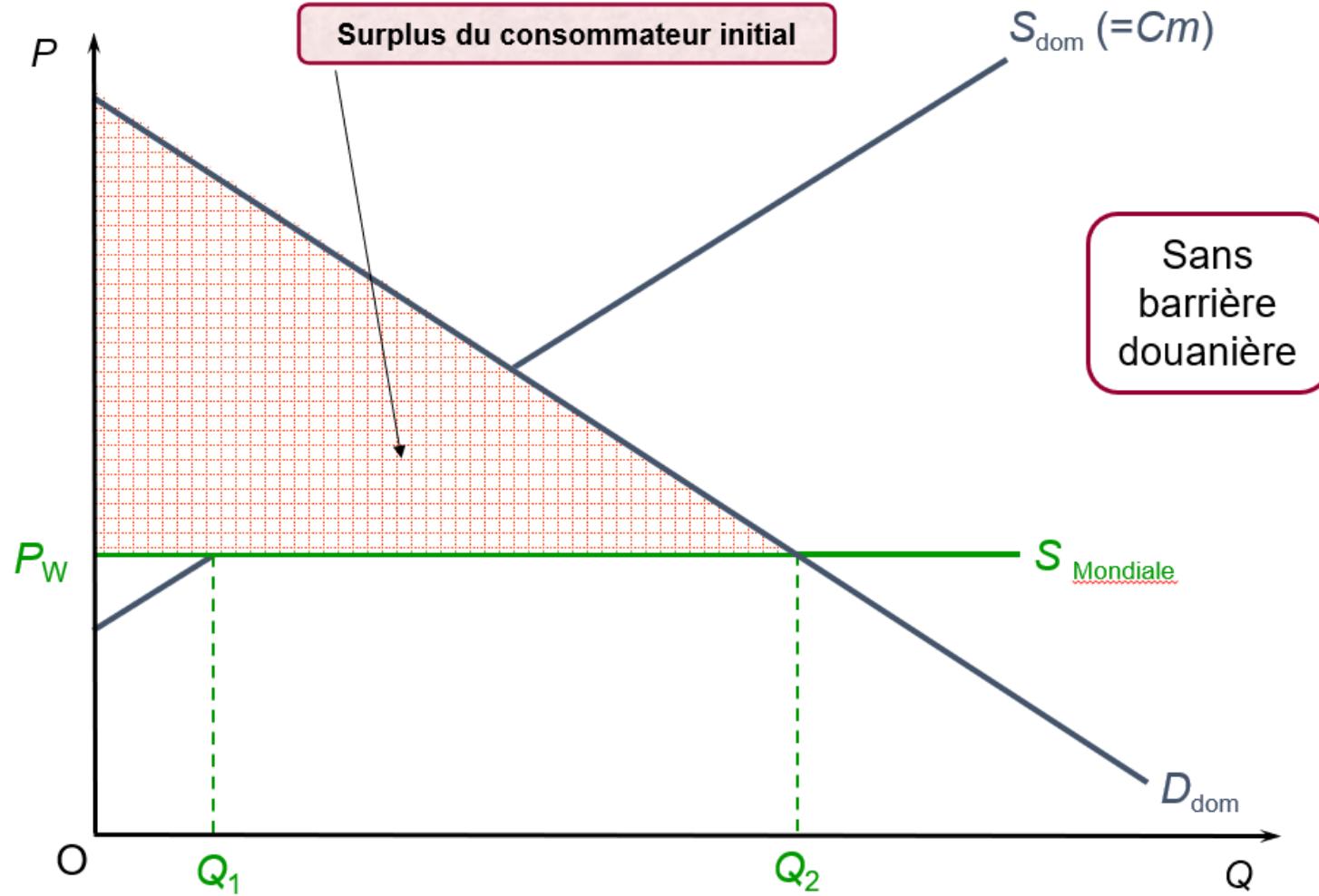
- Soient :
 - un pays importateur du bien X
 - le prix international de ce bien = P_w
- Hypothèses :
 - Marché très concurrentiel (type concurrence parfaite)
 - La production domestique n'influe pas sur le prix mondial (cas d'un petit pays)

2-1 LES EFFETS DES DROITS DE DOUANE - LE CAS D'UN PETIT PAYS

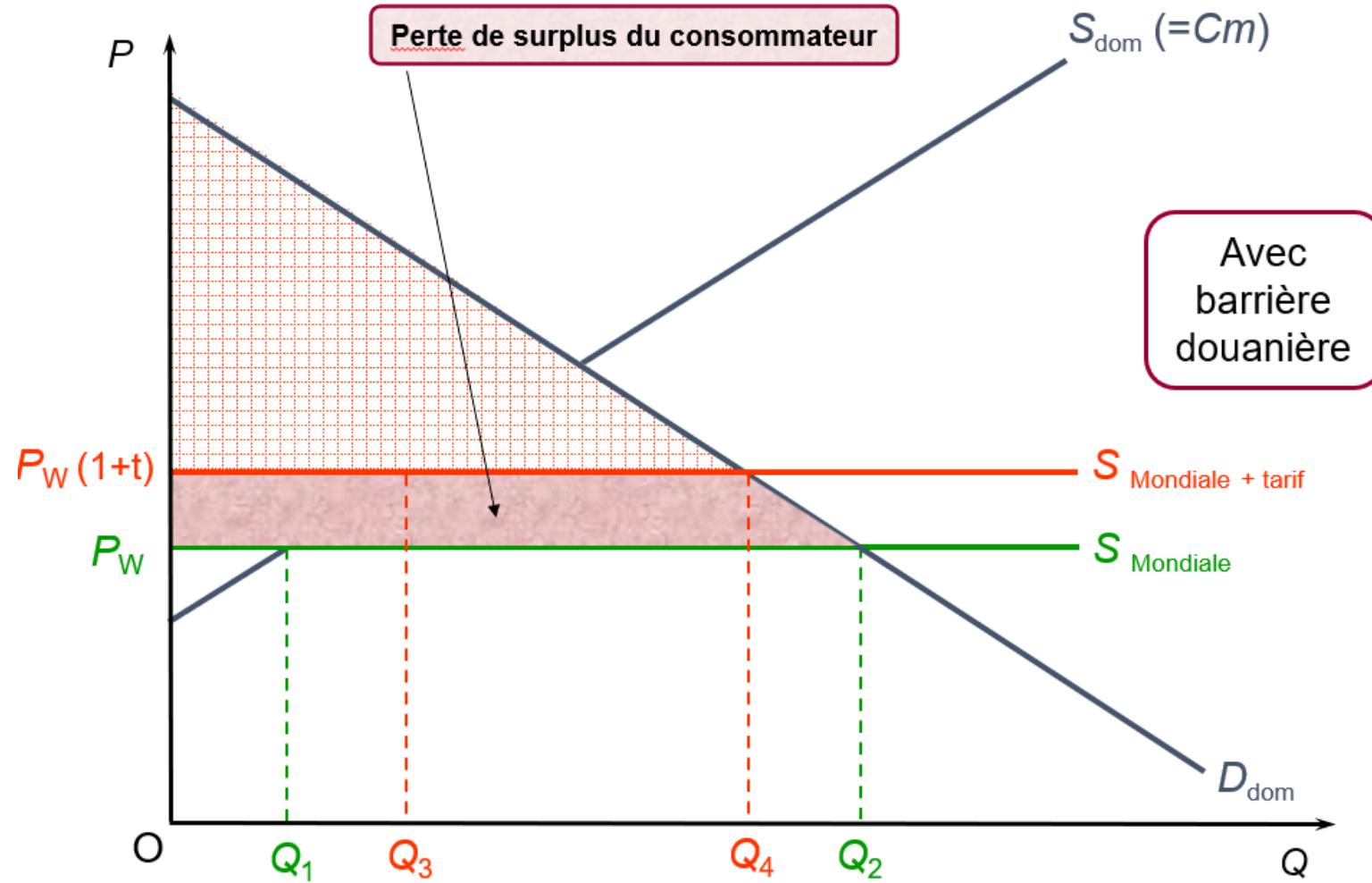
- Afin d'égaliser l'offre intérieure et la demande intérieure, une quantité de bien ($Q_2 - Q_1$) est importée, au prix mondial P_w .
- Quels seraient maintenant les effets de la mise en place d'une barrière douanière tarifaire ?



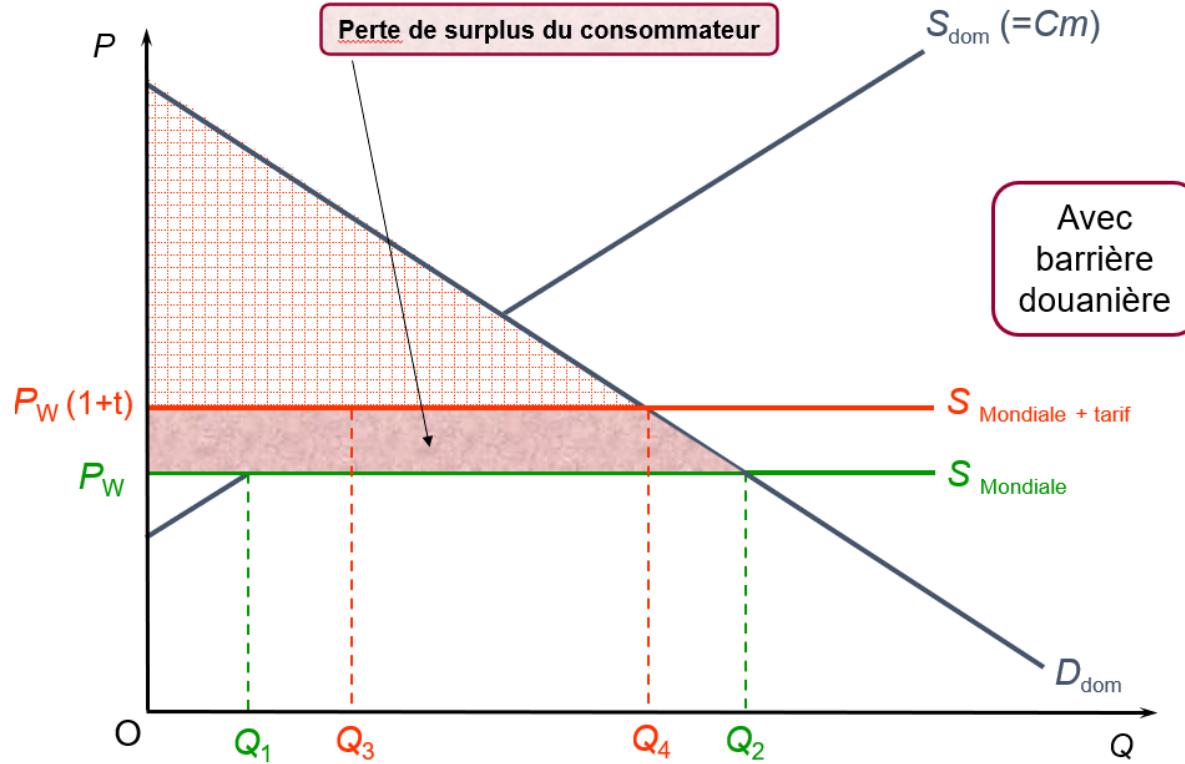
2-1 LES EFFETS DES DROITS DE DOUANE - LE CAS D'UN PETIT PAYS



2-1 LES EFFETS DES DROITS DE DOUANE - LE CAS D'UN PETIT PAYS



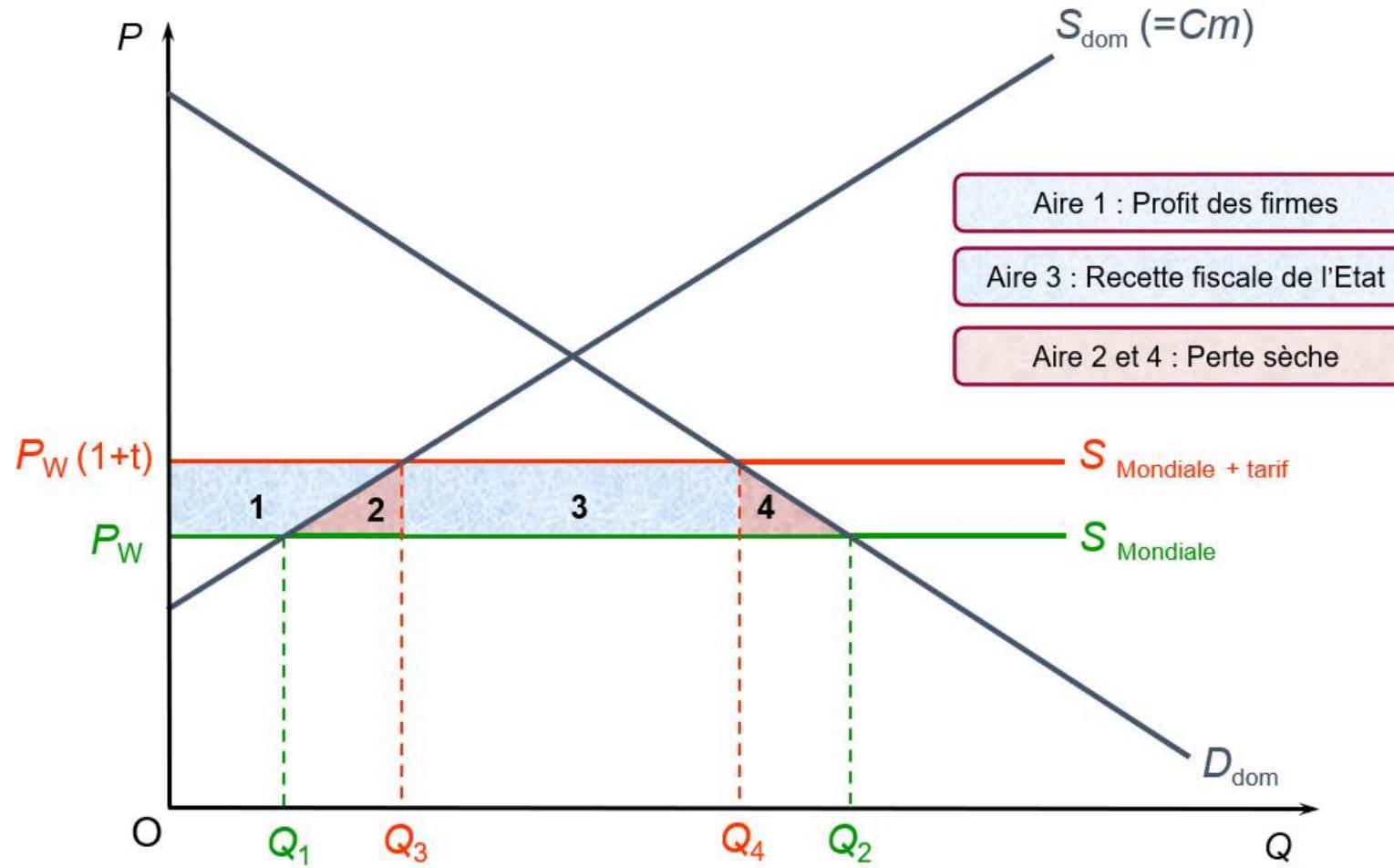
2-1 LES EFFETS DES DROITS DE DOUANE - LE CAS D'UN PETIT PAYS



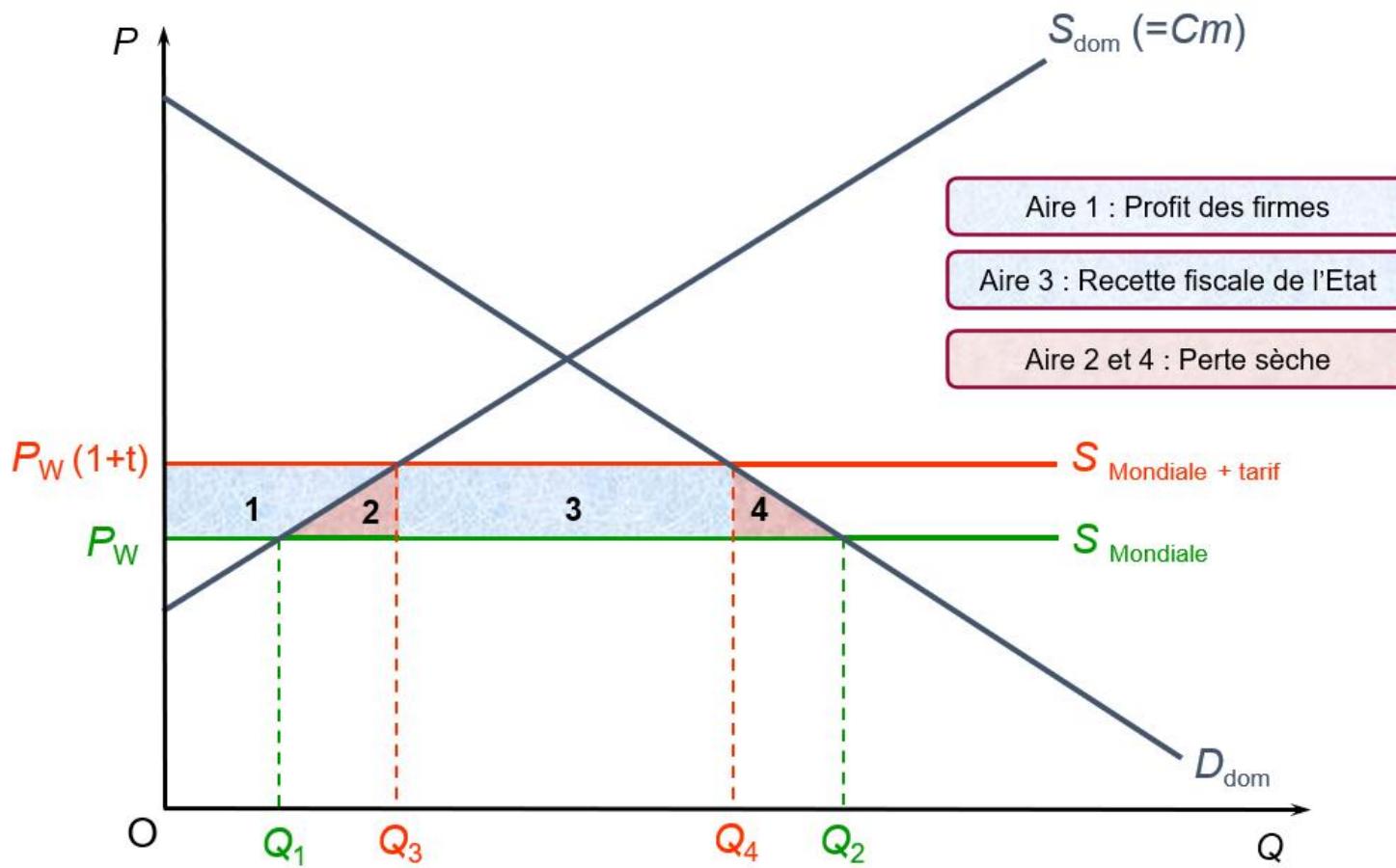
Que conclut-on ?

- La hausse du prix augmente l'offre nationale et baisse la demande globale.
- Les importations diminuent au profit de la hausse de l'offre nationale.
- Avec l'instauration de la barrière douanière, le surplus du consommateur diminue.
- Le surplus du consommateur est-il perdu ou redistribué ?

2-1 LES EFFETS DES DROITS DE DOUANE - LE CAS D'UN PETIT PAYS



2-1 LES EFFETS DES DROITS DE DOUANE - LE CAS D'UN PETIT PAYS



- **Surplus des producteurs** : une partie du surplus du consommateur est redistribuée aux producteurs nationaux (aire 1).
- **Surplus de l'Etat** : l'Etat perçoit une taxe lors de l'entrée des marchandises sur le territoire (aire 3).
- **Les aires 2 et 4 représentent des pertes sèches** : l'instauration d'une barrière douanière entraîne donc une perte de bien-être pour la collectivité.

2-1 LES EFFETS DES DROITS DE DOUANE - LE CAS D'UN PETIT PAYS

Mais est-ce que l'instauration d'une barrière douanière entraîne nécessairement une perte de bien-être pour la collectivité ?

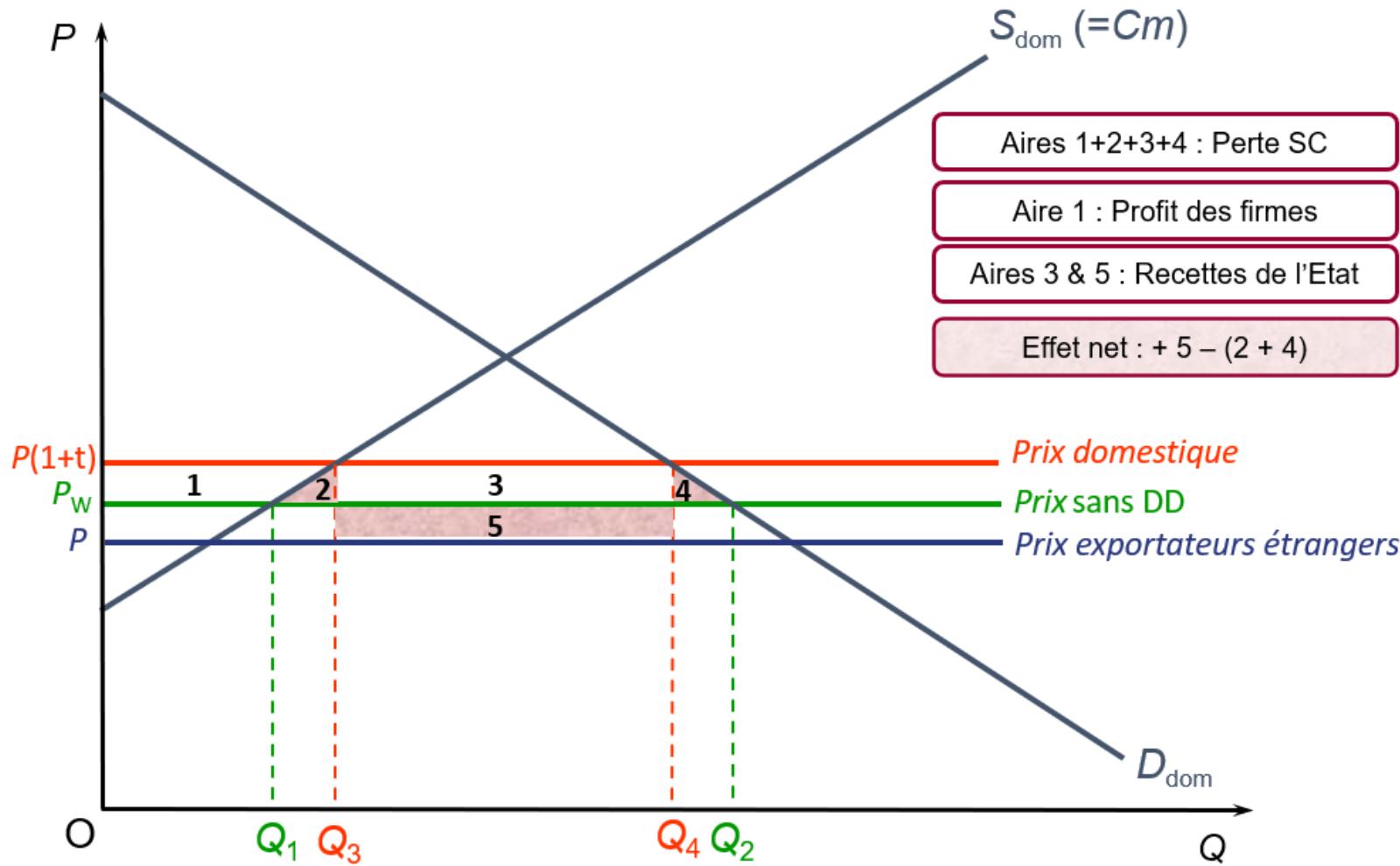
- Le raisonnement précédent suppose que les pertes des consommateurs 1 & 3 furent complètement remplacées, euro par euro, par les gains 1 des firmes et 3 de l'Etat.
- Ce raisonnement est discutable car si le bien taxé est un produit de luxe (par exemple) fabriqué par des travailleurs dont le revenu est inférieur à celui des ménages aisés consommateurs de produits de luxe, alors la protection permettra de réduire les inégalités.
- De surcroît, l'effet global sur le bien-être dépend aussi de la façon dont les pouvoirs publics utilisent les recettes douanières.
⇒ L'effet agrégé sur le bien-être national d'un droit de douane n'est donc pas simple d'évaluer.

2-1 LES EFFETS DES DROITS DE DOUANE - LE CAS D'UN GRAND PAYS

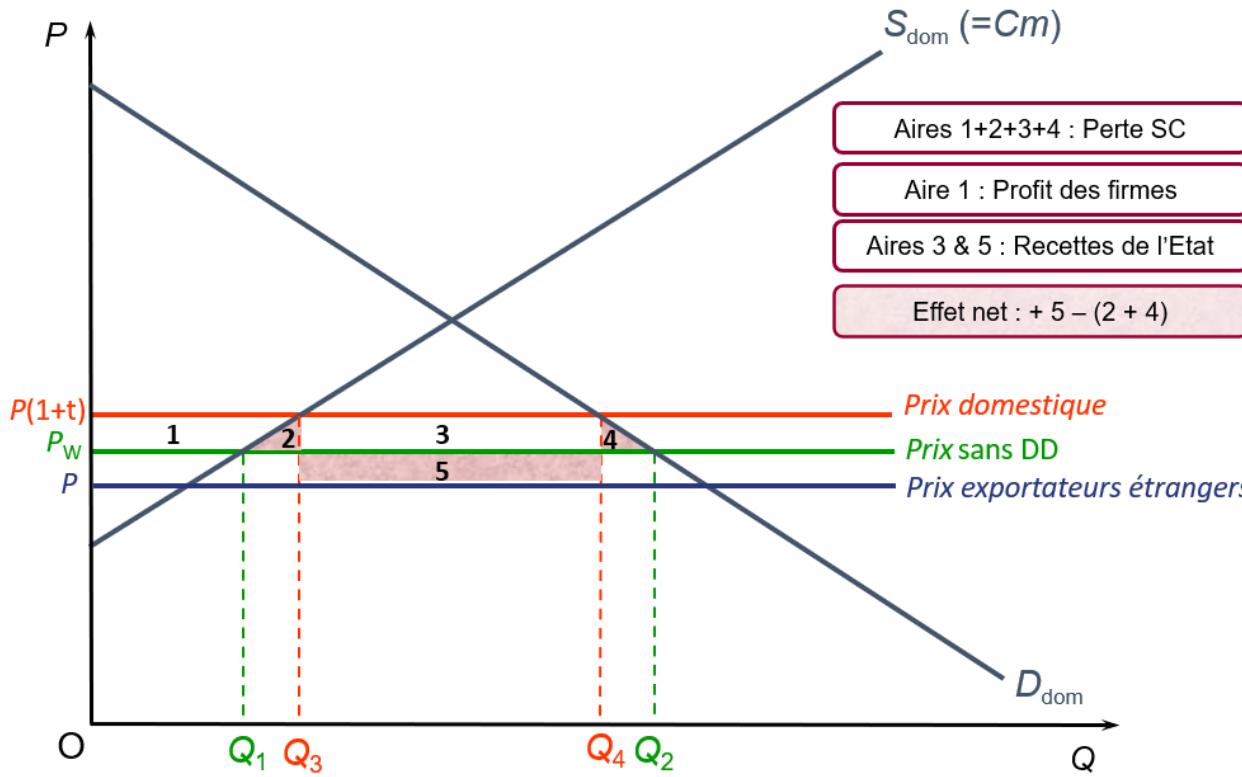
Contrairement à un petit pays, un grand pays peut influencer le prix auquel il importe un bien, juste par l'application d'un droit de douane.

- Par exemple, si le Chili réduisait sa demande de vélos importés en imposant un droit de douane, l'effet sur le marché mondial serait imperceptible. S'ils voulaient acheter ces vélos, les importateurs chiliens devraient toujours payer aux fournisseurs étrangers le même prix mondial.
- Par contre, puisque les États-Unis occupent une place importante dans le marché mondial de plusieurs produits, si le gouvernement américain impose un droit de douane par exemple sur les automobiles importés, la réduction de la demande américaine d'automobiles aurait des effets négatifs notables sur les exportateurs étrangers, qui se battront pour maintenir leurs ventes (sur le marché américain) en réduisant leurs prix à l'exportation.

2-1 LES EFFETS DES DROITS DE DOUANE - LE CAS D'UN GRAND PAYS



2-1 LES EFFETS DES DROITS DE DOUANE - LE CAS D'UN GRAND PAYS



- Les aires 2 & 4 traduisent une **perte d'efficience**, alors que l'aire 5 représente le **gain de termes de l'échange** (le prix du bien importé baisse).
- Si $+5 > -(2 + 4)$, l'effet global est positif, c'est-à-dire qu'un grand pays gagne avec sa politique protectionniste (à condition que le droit de douane ne soit pas excessif).

2-3 LE TAUX DE PROTECTION EFFECTIVE

- Jusqu'ici, les droits de douane considérés s'appliquent sur des produits finaux. Les droits de douane peuvent aussi s'appliquer à des produits intermédiaires.
- Il est souvent préférable pour un pays de moins taxer les matières premières et les semi-produits que les produits finaux.
- Le taux de protection effective peut alors être supérieur au taux *ad valorem* de la barrière douanière :

$$TPE = \frac{VA' - VA}{VA}$$

- VA' : valeur ajoutée avec droit de douane
- VA : valeur ajoutée dans le secteur, au prix mondial, sans droit de douane

2-3 LE TAUX DE PROTECTION EFFECTIVE

Exemple :

- La production intérieure d'un costume incorpore pour 80 € de laine (importée). En libre-échange, le prix d'un costume est de 100 €.
- Si le pays instaure un droit de douane de 10 % sur chaque costume importé (mais pas sur la laine) \Rightarrow prix d'un costume = 110 €.
- Mais pour le producteur, la protection est beaucoup plus importante. Le taux de protection effective dépend de la valeur ajoutée intérieure, qui passe de 20 à 30 €, soit une **protection en hausse de 50 %**.

2-3 LE TAUX DE PROTECTION EFFECTIVE

Preuve en utilisant la formule :

$$TPE = \frac{VA' - VA}{VA} = \frac{30 - 20}{20} = 50\%$$

- Quel serait l'effet si le droit de douane de 10 % portait aussi sur la laine ? Le TPE baisserait à 10 %.
- Le système « en cascade » de barrière tarifaire (faible sur les matières premières, moyenne sur les produits semi-finis et relativement élevée sur les produits finis) permet un taux effectif de protection bien plus élevé que le taux du droit de douane sur les produits finis.
- **Conclusion** : le droit de douane ne révèle pas entièrement la protection effectivement accordée aux producteurs domestiques.

2-3 LE TAUX DE PROTECTION EFFECTIVE

Système « en cascade » de barrière tarifaire : le cas de la France

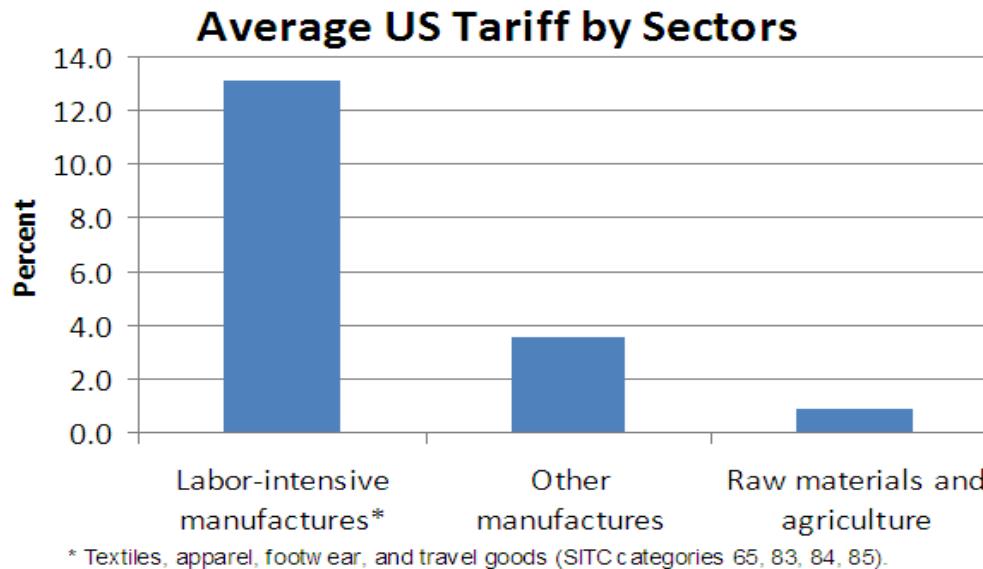
Le système de taxation « en cascade » est bien vérifié dans le cas de la France :

les produits au stade primaire (ressources naturelles) sont moins taxés que les biens intermédiaires, et encore moins par rapport aux biens finaux de consommation.



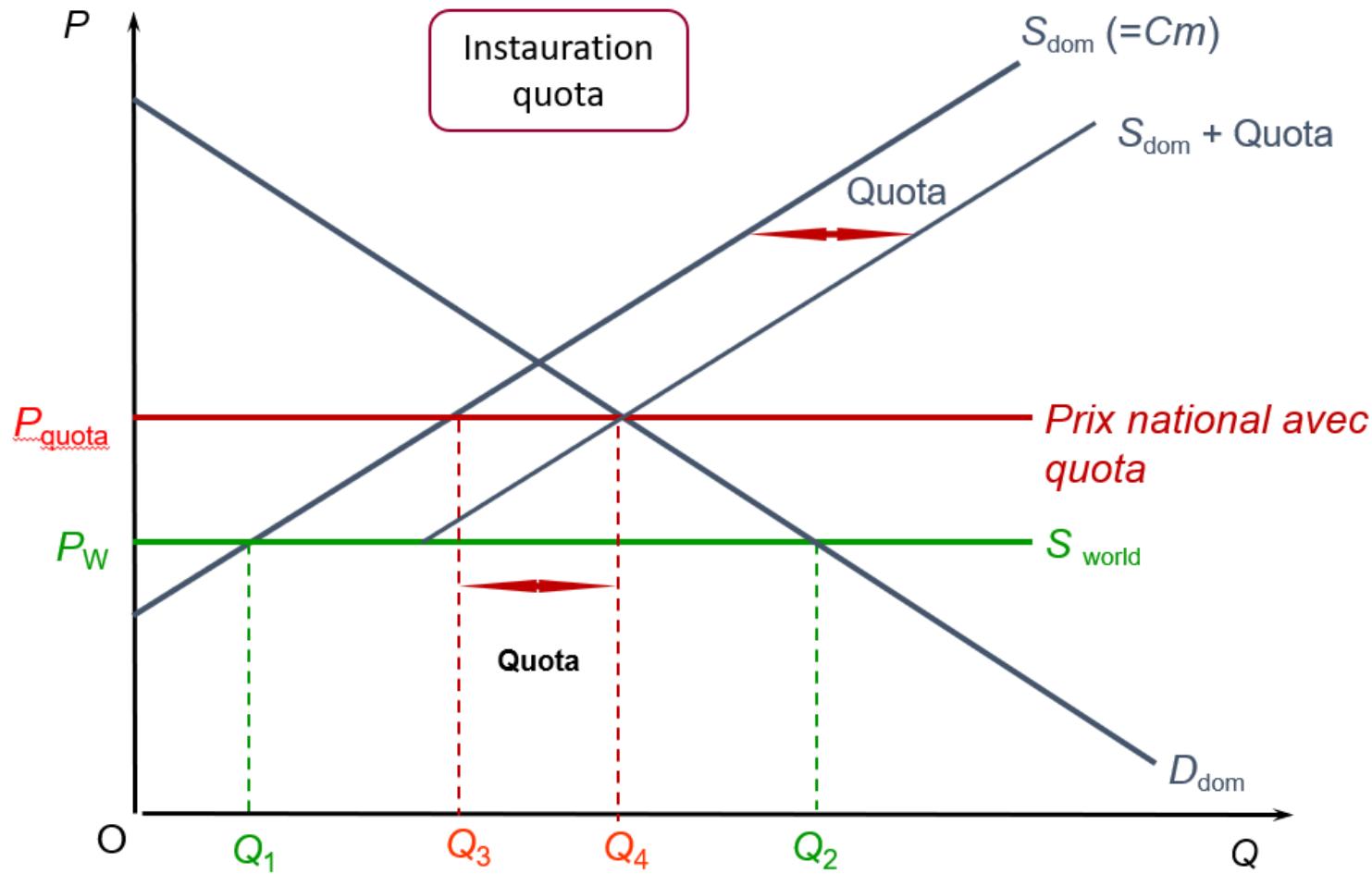
2-3 LE TAUX DE PROTECTION EFFECTIVE

Système « en cascade » de barrière tarifaire : le cas des USA

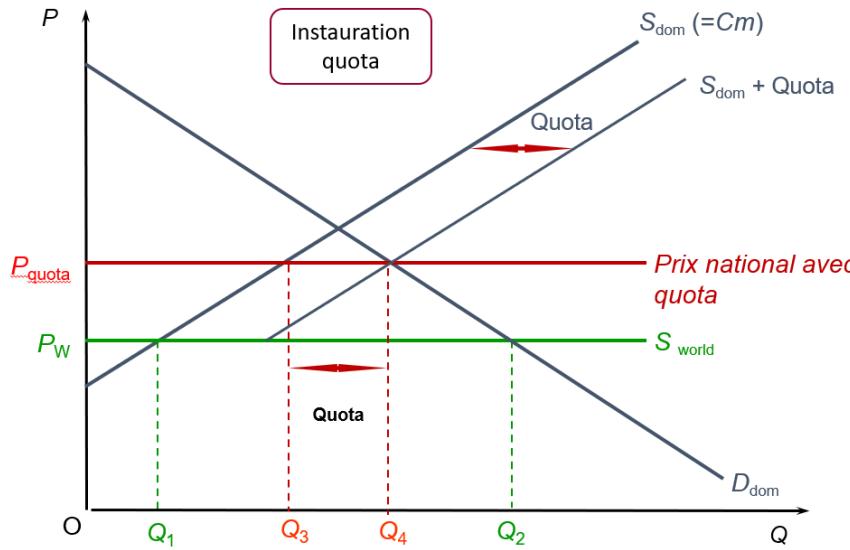


Le système de taxation « en cascade » est également vérifié dans le cas des USA : les ressources naturelles sont moins taxées que certains produits manufacturés (dont les biens intermédiaires), et encore moins par rapport aux biens finaux de consommation intensifs en main d'œuvre (qui concurrencent fortement les produits équivalents américains).

2-4 L'IMPACT DES QUOTAS



2-4 L'IMPACT DES QUOTAS



Avant la mise en place d'un quota:
importations = $Q_2 - Q_1$

La mise en place d'un quota limite le volume des importations. Une fois le quota importé, seuls les producteurs domestiques peuvent fournir le marché national.

importations = $Q_4 - Q_3$

Le surplus total est considérablement diminué.

2-5 ARGUMENTS EN FAVEUR DES BARRIÈRES COMMERCIALES

- Trois principaux arguments sont souvent avancés pour justifier la mise en place de barrières douanières :
 - La protection des industries naissantes
 - La prévention de l'instauration d'un monopole étranger
 - La protection de l'emploi

2-5 ARGUMENTS EN FAVEUR DES BARRIÈRES COMMERCIALES

La protection des industries naissantes

- Les entreprises qui ont un avantage comparatif potentiel (mais pas encore réel), peuvent être aidées par l'instauration de barrières douanières. Celles-ci permettent d'accorder un temps d'adaptation aux entreprises qui ne sont pas encore prêtes à affronter la concurrence internationale.
- La protection doit être temporaire et être supprimée dès que l'entreprise a pu développer un système productif et compétitif.

2-5 ARGUMENTS EN FAVEUR DES BARRIÈRES COMMERCIALES

La prévention de l'instauration d'un monopole étranger

- La compétition internationale peut entraîner la faillite de l'ensemble des acteurs domestiques d'une industrie donnée (principalement en cas de dumping prédateur).
- La défense de l'industrie domestique, via l'instauration de barrières commerciales, peut empêcher l'instauration d'un monopole étranger, et donc permettre un gain sur le long terme.

Exemple : Subventions de l'UE pour soutenir Airbus contre Boeing.

2-5 ARGUMENTS EN FAVEUR DES BARRIÈRES COMMERCIALES

La protection de l'emploi

- L'instauration de barrières douanières est évoquée par les protectionnistes et les altermondialistes afin de sauvegarder l'emploi.
- Sur le *court-terme*, cela permet en effet d'éviter la faillite d'une entreprise et donc de sauver des emplois. Mais sur le *long terme*, la perte de surplus du consommateur peut ralentir la croissance globale de l'économie, et donc la création de nouveaux emplois.

2-5 ARGUMENTS EN FAVEUR DES BARRIÈRES COMMERCIALES



2-6 IMPACT DES BARRIÈRES COMMERCIALES SUR LE POUVOIR D'ACHAT

Exemple de la France

Selon une étude du CEPII (« (Not) Made in France) de juin 2013 :

« Un quart de notre consommation de biens porte sur des biens en provenance des pays de délocalisation et permettent au consommateur final de réaliser des gains de pouvoir d'achat substantiels, par rapport à l'achat de produits équivalents Made in France. Nous évaluons ces gains potentiels de 100 à 300 euros par ménage et par mois. »

2-6 IMPACT DES BARRIÈRES COMMERCIALES SUR LE POUVOIR D'ACHAT

Tableau 1 – Répartition par grand secteurs du surcoût par ménage, en 2010 (en %)

Sacs, articles de voyage et sellerie	24
Machines, appareils et matériel électrique	10
Vêtements, hors bonneterie	8
Bonneterie	6
Meubles, literies et lampes	4
Instruments et appareil d'optique, photographie ou cinéma	3
Métaux précieux	3
Horlogerie	3
Objet d'art	3
Jouets, jeux et matériels de sport	2
Chaudières, machines et engins mécaniques	1
Autres	33

Source : Calculs des auteurs, Trade Unit Value Database.

- 24 % du surcoût (lié à la substitution des biens importés par des productions réalisées en France) serait concentré sur les seuls articles en cuir (comprenant essentiellement les sacs). Le deuxième poste (représentant 10 % du total) concerne le petit matériel électrique (électroménager hors "produits blancs" par exemple), et ainsi de suite.
- Dans le premier cas, le surcoût serait de 25 milliards d'euros, dans le second, de 18 milliards. Ces chiffres peuvent paraître considérables, mais doivent être rapportés au nombre de ménages français (27,5 millions).

2-6 IMPACT DES BARRIÈRES COMMERCIALES SUR LE POUVOIR D'ACHAT

Tableau 2 – Répartition par pays d'origine du surcoût potentiel de remplacement par des produits domestiques, des produits importés en France en provenance des pays de "délocalisation" en 2010 (en %)

Chine	70,70
Inde	5,30
Bangladesh	3,10
Vietnam	2,20
Turquie	2,20
Tunisie	1,80
Hong Kong	1,70
Thaïlande	1,60
<u>Autres</u>	<u>11,30</u>

Source : Calculs des auteurs, Trade Unit Value Database.

- S'agissant des pays de provenance des produits à bas prix, la Chine arrive en 1^{ère} position, suivie de l'Inde et du Bangladesh.
- Ces trois pays représentent près de 80 % du total, mais la Chine domine très largement : 71 % du surcoût ainsi calculé proviendrait du remplacement par des produits français des seules importations en provenance de Chine.



Make an impact

